

LA RÉGRESSION *En Marche !*

casseurs de travailleurs

www.casemarche.org



Leçon n°29

Opacifier
les orientations stratégiques.

Aujourd'hui

Les syndicats se sont battus pour obtenir des obligations de transmission d'informations et d'indicateurs sur la situation des salarié-es et de l'entreprise. Ceci pour garantir une égalité d'accès à l'information, et la possibilité pour les salarié-es de peser sur les orientations stratégiques de l'entreprises, trop souvent monopolisées par les actionnaires. Ces informations sont contenues dans la Base de Données Economiques et Sociales. La loi impose des informations/consultations régulières du Comité d'Entreprise sur le sujet. Les accords d'entreprises ne pouvaient qu'améliorer et préciser les dispositions légales.

Demain

Le contenu de la Base de Données Economiques et Sociales, son accès et la périodicité des informations/consultations sont renvoyées à un accord d'entreprise dans la limite de... 4 ans !!!